



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Isère

LES



Richesse des échanges entre stagiaires et formateur

Dernières actualités en droit social et paie

Adaptation du discours aux secteurs d'activités

Coût de la formation

Actualiser vos connaissances en paie et droit du travail

Connaître les dernières mises à jour en droit social et en paie

OBJECTIFS

- *Connaître en deux jours, toute l'évolution du droit du travail et de la paie pour l'année en cours*

CONTENU

- **Évolution du droit du travail** : le contrat de travail et la période d'essai, les heures supplémentaires, le contingent et le repos compensateur, le chômage partiel, les mesures de simplification à l'embauche, les contrats aidés, la rupture conventionnelle et le montant de l'indemnité, les modifications relatives aux congés payés, à la maladie
- **Évolution de la paie** : le nouveau SMIC au 1^{er} janvier 2012, les cotisations sociales 2012, le plafond de la sécurité sociale 2012, le barème des frais professionnels, la Garantie Minimale de Points, les allègements Fillon, les avantages en nature, la politique et l'épargne salariale, le nouveau régime des heures supplémentaires, du contingent

POUR QUI ?

Chef d'entreprise, conjoint, collaborateur, salarié

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi au moins une des formations suivantes « **Connaître l'essentiel de la paie** » ou « **Gérer le personnel au quotidien** »

LE FORMATEUR

Un formateur dûment sélectionné ayant une très bonne connaissance des petites entreprises

DURÉE

2 jours

OÙ ET QUAND ?

Grenoble :
15, 27 mars

Vienne :
16, 23 mars

COÛT (NET DE TAXE)

Artisan : 40 €*
* Grâce à la prise en charge financière du Conseil de la Formation

Salarié : 420 €

Renseignements et inscription :

Site de Grenoble : 04 76 70 82 12

Site de Vienne : 04 74 57 70 70

formation@cma-isere.fr